

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

RF
Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

SOMMAIRE

ÉDITO

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DES COMPÉTENCES 8

PROJET DE TERRITOIRE 12

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE 14

TERRITOIRE EN MUTATION

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 18

AMÉNAGEMENT ET URBANISME 20

HABITAT 22

GRAND PROJETS URBAINS 24

RÉNOVATION URBAINE 26

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE 28

TOURISME 30

CONTRAT DE VILLE 32

SÉCURITÉ 34

PROXIMITÉ ET SERVICES
À LA POPULATION

MOBILITÉS ET TRANSPORTS 38

AFFAIRES SCOLAIRES 40

DÉCHETS 44

VOIRIE 46

EAU ET ASSAINISSEMENT 50

POMPIERS 52

CONCLUSION

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE 56

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

RF

Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

051-215104159-20221028-2022_10_02-DE



ÉDITO

CATHERINE VAUTRIN
PRÉSIDENTE DU GRAND REIMS

L'année 2021 a certes été une année difficile mais c'est aussi l'année du quasi retour à la normale, marquée par notre réponse collective à la crise sanitaire de la COVID.

Notre Vacci'Bus et nos centres de vaccination, à Fismes et à Cernay-lès-Reims, ont apporté un service essentiel dans un moment de crise, au plus proche du domicile des habitants, incarnant ainsi toute notre réactivité et notre capacité d'action pour répondre aux attentes de la population.

L'année 2021 a également été celle du début de la déclinaison opérationnelle de notre projet de territoire, voté en juin 2021 à l'unanimité des conseillers communautaires. Sa première déclinaison fut notre volonté de repenser la qualité de notre offre de transport et son élargissement à l'échelle du territoire. Cet objectif nous a conduits à résilier le contrat de concession MARS, en novembre 2021.

approche transversale. Le but étant de développer une vision globale de l'attractivité du Grand Reims : qu'elle soit économique, entrepreneuriale, touristique, résidentielle, universitaire ou culturelle.

Une année charnière, dans la poursuite de notre objectif commun d'incarner un territoire de choix et un territoire de référence en matière de neutralité carbone, qui a posé les fondations des grands chantiers de la mandature. Toujours au service des maires et des habitants des 143 communes du Grand Reims, pour rechercher l'amélioration de notre cadre de vie et être à la hauteur des enjeux de demain.

2021 A AUSSI MARQUÉ LA
DÉFINITION DU NOUVEAU VISAGE DE
NOTRE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ,
DONNANT PRIORITÉ À UNE
APPROCHE TRANSVERSALE.

2021 a aussi marqué la définition du nouveau visage de notre stratégie d'attractivité, donnant priorité à une

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DES COMPÉTENCES

PROJET DE TERRITOIRE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

INTRODUCTION

Le Grand Reims :
La plus grande
communauté
urbaine de France

143 COMMUNES
301 074 HABITANTS
1 436 KM²

RF

Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

LA GOUVERNANCE

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Le Conseil communautaire

(instance de débats et de décision sur les grandes orientations stratégiques)

Il est composé de 208 élus ainsi répartis :

- 59 pour la ville de Reims,
- 3 pour la ville de Tinquieux,
- 2 pour chacune des villes de Bétheny, Cormontreuil, Fismes, Witry-lès-Reims et Saint-Brice-Courcelles,
- 1 par commune pour les 136 autres.

Le Bureau communautaire

(en charge des compétences et décisions relevant du fonctionnement courant)

Il est composé de la présidente, 15 vice-présidents et 44 membres. Sa composition garantit un bon équilibre dans la représentativité et la spécificité des territoires. En 2021, il s'est réuni à 9 reprises et a pris 122 décisions.

Les neuf conférences de territoire

(instances de proximité, de dialogue et de concertation)

Animées par un conseiller communautaire délégué, elles sont composées de l'ensemble des maires du territoire et ouvertes aux conseillers communautaires, aux adjoints et aux conseillers municipaux des communes en fonction des thématiques traitées. Elles ont fait l'objet de 104 réunions en 2021.

Il est présidé par Catherine Vautrin,

assistée de 15 vice-présidents,

9 conseillers communautaires délégués, en charge chacun de l'animation

d'une conférence de territoire, et de

10 conseillers communautaires délégués.

En 2021, 349 délibérations ont été examinées au cours de cinq séances.

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

Les huit conseils d'orientation

(instances consultatives thématiques)

- Aménagement et environnement
- Attractivité économique
- Déchets
- Eau et Assainissement
- Éducation
- Ressources
- Transports et mobilités
- Voirie des territoires

Présidés par un ou plusieurs vice-présidents selon le périmètre de leurs délégations, ils sont composés d'élus désignés par les conférences de territoire parmi leurs membres. Ils ont tenu 45 réunions en 2021.

La conférence des maires

(instance d'échange et de concertation)

Elle est composée de l'ensemble des maires de la

Communauté urbaine. Elle a pour objet d'associer les maires dans la définition de projets communautaires et de conforter leur place au sein de la Communauté urbaine. Elle s'est réunie à 3 reprises en 2021.

Le Conseil de développement

(instance consultative)

Il est composé de 60 membres reflétant la diversité de la société civile, la parité et les différents pôles territoriaux. Renouvelé lors du Conseil communautaire du 25 mars 2021, il a été officiellement installé en septembre 2021. Il est présidé par Marie Olivier, universitaire, vice-présidente déléguée à la responsabilité sociétale et à la transition écologique au sein de l'URCA. Le travail de réflexion s'y organise autour de :

- Attractivité du territoire (dont le projet de territoire et le tourisme) ;
- Plan Mobilités ;
- Stratégie Bas-Carbone.

LA CHARTE DE GOUVERNANCE

ELLE A FIXÉ LES GRANDS
PRINCIPES DE FONCTIONNE-
MENT DU GRAND REIMS :

- le respect de la place de chaque territoire, de chaque commune et de ses élus, et notamment la mise en place d'un droit de veto au profit des communes ;
- un exercice des compétences respectueux de la volonté des communes et adapté à la réalité des territoires ;
- une organisation territoriale de proximité.



LES COMPÉTENCES

Les compétences obligatoires

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité, développement économique, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, lycées et collèges, tourisme, enseignement supérieur)
- Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, PLU, opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, réserves foncières, mobilité, voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement, PDU)
- Équilibre social de l'habitat (Programme local de l'habitat, politique du logement et logement social, OPAH)
- Politique de la ville (contrat de ville, prévention de la délinquance)
- Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau, cimetières, abattoirs, incendie et secours, transition énergétique, réseaux de chaleur ou de froid, concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, infrastructures de charge de véhicules électriques)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Les compétences facultatives

- Tourisme et aménagement (aménagement numérique – Création, investissement, entretien

et fonctionnement des équipements touristiques (phare de Verzenay, Musée de la Vigne, haltes nautiques de Reims et Sillery, aires de camping-cars Marchandeaude de Reims et de Trépail, camping international de la Malle et camping de Val-de-Vesle, aires de repos d'Anthenay, Cuisles, Jonquery, sentiers de randonnées gérés par la CUGR) – aménagement et entretien de la Coulée verte, services d'intérêt collectif (défense extérieure contre l'incendie - éclairage public des monuments classés ou inscrits - entretien et gestion des jardins familiaux propriétés de la communauté)

- Archéologie préventive
- Développement durable (soutien aux actions de préservation de la biodiversité)
- Enseignement préélémentaire et élémentaire, activités périscolaires et aides aux collègues (construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et équipements périscolaires afférents - service des écoles, création de nouveaux équipements et évolution d'équipements existants concernant l'enseignement préélémentaire et élémentaire et d'activités périscolaires), aides aux collègues)
- Activités extrascolaires (accueils de loisirs sans hébergement et programme d'actions en faveur de la jeunesse)
- Petite enfance et action sociale (construction, entretien et fonctionnement des équipements petite enfance - MARPA de Pargny les Reims)
- Culture et animation : de manière dérogatoire, par reprise des compétences des anciennes communautés de communes

CENTRALE D'ACHAT

Le Grand Reims peut se constituer en centrale d'achat pour toutes les catégories d'achat ou pour le compte de tout ou partie de ses communes membres ou toute autre structure.



PROJET DE TERRITOIRE

UN FIL CONDUCTEUR POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

Devenir un territoire référent en matière de neutralité carbone et de transition écologique : c'est le cap fixé par le Grand Reims dans le projet de territoire élaboré en 2021 en fonction des enjeux auxquels il est confronté, de ses ressources et potentiels et des besoins des habitants.



500

PARTICIPANTS À LA PHASE DE CONCERTATION

PRÈS DE 3 600

RÉPONSES D'HABITANTS RECUEILLIES AU COURS DE LA CONCERTATION

Une construction par étapes :

- Lancement de la démarche en octobre 2020
- Restitution du diagnostic de l'Agence d'urbanisme début 2021
- Temps de réflexion et de concertation de février à mai 2021 : groupe de travail d'élus, tables rondes avec la société civile, enquête en ligne auprès des habitants
- Conférences de territoire en mai et juin 2021
- Validation du projet en conseil communautaire du 24 juin 2021
- Déclinaison opérationnelle et mise en œuvre des actions à partir de juillet 2021

Les trois grandes ambitions du projet de territoire :

- **Une ambition économique :** se réinventer pour devenir un grand territoire de référence, en permettant à la filière de la bioéconomie d'atteindre son plein potentiel de développement et en mettant en place une nouvelle stratégie d'attractivité, d'aménagement et de développement économique.
- **Une stratégie d'attractivité :** se resituer pour redevenir un territoire de choix, c'est-à-dire offrant, y compris dans les secteurs ruraux, des conditions attractives tant pour les habitants, les jeunes diplômés et les touristes que pour les organisateurs de grands événements, les entreprises et leurs salariés.
- **Une mobilisation du territoire :** se rassembler pour affirmer et faire grandir ce qui nous lie, avec la volonté de mieux vivre ensemble, d'allumer la fierté des habitants du Grand Reims, d'en faire un territoire exemplaire, solidaire, sobre, visant la neutralité carbone.

Parmi les principaux chantiers

Pour la nouvelle stratégie d'attractivité, d'aménagement et de développement économique :

- La mise en place d'une plateforme d'appui aux entreprises et un accompagnement à la numérisation des process et des entreprises
- La création de pépinières spécialisées
- L'ambition d'aménagement économique avec la reconversion de plusieurs friches sur le territoire pour y développer de nouvelles activités économiques
- Le développement des connexions entre zone économiques et enseignement supérieur (relocalisation NEOMA, ESAD, Campus 3.0...)

Pour la nouvelle stratégie d'attractivité résidentielle :

- Requalification du Port Colbert, vitrine de l'innovation dans la rénovation énergétique des bâtiments
- Accompagnement à la rénovation énergétique des logements
- Renforcement de la stratégie de rénovation des bourgs centre par le développement de l'offre de services de proximité, la valorisation du patrimoine, le développement de la création architecturale

Traductions concrètes

Les premières traductions du projet de territoire sont ressorties dans le compte administratif 2021 :

- L'élaboration de la stratégie Bas-carbone et du plan Mobilité
- Le lancement des études pour les lignes de Bus à Haut Niveau de Service et la transition énergétique des lignes régulières bus GNV
- Les opérations en faveur de la rénovation énergétique (OPAH, NPRU)
- Les premiers jalons du projet de requalification du Port Colbert avec la relocalisation de l'ESAD et de NEOMA BS
- Les travaux de sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement
- La poursuite du plan numérique des écoles
- La création de nouveaux outils d'aménagement économique avec la SPL Agencia
- Les dispositifs d'accompagnement des entreprises et la création d'une plateforme d'appui à leur intention

Le projet de territoire constitue une base d'actions qui sera enrichie tout au long des prochaines années, notamment par l'apport du conseil de développement.

Le projet de territoire constitue une base d'actions qui sera enrichie tout au long des prochaines années, notamment par l'apport du conseil de développement.

PCAET ET STRATÉGIE BAS-CARBONE

UN FIL CONDUCTEUR POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

En phase avec son projet de territoire, le Grand Reims se dote simultanément d'une feuille de route et d'un outil de planification opérationnel qui définissent sa trajectoire de réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

La situation actuelle

Les émissions de gaz à effet de serre sur le Grand Reims représentent 2,07 millions de tonnes d'équivalent CO₂. 85 % de ces GES sont émis par l'industrie, les transports, le résidentiel et le tertiaire. (Source : Atmo Grand Est, Invent'air 2021)

Une démarche partenariale

Pour élaborer son Plan Climat-Air-Energie Territorial et sa Stratégie Bas-Carbone, le Grand Reims s'est appuyé sur ceux qui vivent le territoire au quotidien, à travers :

- Cinq ateliers (350 participants)
- Un site de concertation ouvert aux habitants (2 500 visiteurs)
- Des entretiens croisés avec les directions du Grand Reims, les administrations, les chambres consulaires et les acteurs économiques
- La consultation du Conseil de développement

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

16 ambitions

Le Grand Reims a identifié 16 points d'amélioration concrets en s'engageant à des évolutions chiffrées d'ici 2030, notamment :

- Porter la part de la marche à 38 %, celle du vélo à 7 % et celle des transports en commun à 13 % dans les déplacements ;
- Atteindre 1935 rénovations performantes de logements en moyenne par an ;
- Réduire de 40 % la consommation de fioul et de gaz dans le tertiaire ;
- Réduire de 11 % la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets ;
- Augmenter de 4 % la séquestration carbone par les sols et la biomasse ;
- Augmenter de 50 % la production d'énergies renouvelables.

Un plan d'actions

Pour atteindre ses objectifs, le Grand Reims a lancé un plan en 80 actions, notamment :

- **Mobilités et urbanisme**
 - Développement de lignes cyclables sur Reims et le Grand Reims ;
 - Création de lignes de Bus à Haut Niveau de Service et conversion vers une flotte à faibles émissions.
- **Résilience**
 - Désimperméabilisation de 2 km² d'espace public ;
 - Création d'îlots de fraîcheur.
- **Bâtiments performants et habitat**
 - Soutien financier et technique à la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics ;
 - Extension et construction de nouveaux réseaux de chaleur bas-carbone.
- **Pilotage et formation**
 - Formation et sensibilisation de la population aux enjeux climatiques.
- **Production d'énergies renouvelables**
 - Développement de projets photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics ;
 - Développement d'une filière hydrogène.



LES OBJECTIFS

(PAR RAPPORT À 1990)

- 12 % D'ICI 2026 - 22 % D'ICI 2030 - 77 % D'ICI 2050

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

GRAND PROJETS URBAINS

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

HABITAT

RÉNOVATION URBAINE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

TOURISME

CONTRAT DE VILLE

SÉCURITÉ

TERRITOIRE EN MUTATION



L'ACTION ÉCONOMIQUE

RELIÉE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Conformément à son Projet de territoire, le Grand Reims s'efforce de créer des conditions favorables aux entreprises et au développement de filières d'avenir qui, comme la bioéconomie, sont en phase avec la transition écologique qu'il a amorcée.

Accompagnement des entreprises

- Un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise a été adopté par le Grand Reims en décembre 2021 à destination des entreprises des filières identifiées comme stratégiques dans le projet de territoire. D'un montant maximum de 200 000 €, il se présente essentiellement sous la forme d'une avance remboursable.
- Au titre des dispositifs d'aide aux investissements des entreprises portés par le Grand Reims, 17 dossiers ont été validés en 2021 en faveur des TPE/PME artisanales et industrielles du territoire pour un budget de 55 000 €.
- La Communauté urbaine a maintenu en 2021 son soutien exceptionnel aux acteurs économiques via deux dispositifs spécifiques : fonds Résistance (226 000 €), aide au paiement des loyers professionnels (174 000 €).

Start-up

Innovact, incubateur local financé par le Grand Reims, a détecté 143 projets en 2021 soutenant ainsi la dynamique des start-up sur le territoire du Grand Reims.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

Reims. Deux starter-class ont été mises en œuvre permettant l'incubation collective de 17 projets, amenant 33 projets en incubation individuelle en fin d'année.



Bioéconomie

Depuis les premiers résultats de l'étude sur la structuration opérationnelle et juridique de la bioraffinerie de Bazancourt-Pomacle, la Communauté urbaine a réinitié des démarches en vue de la poursuite de l'aménagement de la plaque, à destination des acteurs en place comme de nouveaux investisseurs. Un nouveau programme d'aménagement, supporté par la création d'une ZAC et basé sur de nouvelles approches de gestion partagée des ressources, est en cours de conception. Il sera finalisé courant 2022 avec l'ensemble des acteurs publics et privés de la zone.

Parcs d'activités

Au total, le bilan de la commercialisation 2021 sur les parcs d'activités du Grand Reims (Agencia et CCI Marne compris) s'élève à 27 transactions pour 17,5 ha vendus.

Mouvements aériens

L'aérodrome de Reims-Prunay a enregistré 26 381 mouvements. La plateforme concentre une grande diversité d'acteurs basés qui représentent 59% des mouvements, l'aéroclub de Champagne et Reims Champagne ULM réalisant 39% de l'activité globale.

Outil d'intervention

Une Société Publique Locale dénommée Agencia a été créée fin 2021 par la Communauté urbaine et la ville de Reims. Elle interviendra en complément de la SEM Agencia dans la réalisation d'études et d'opérations pour le compte des collectivités actionnaires. Les équipes sont mutualisées entre les deux structures.

PRÈS D'1 M€
D'AIDES VERSÉES À DES
ENTREPRISES DU GRAND REIMS
DANS LE CADRE DU FONDS
RÉSISTANCE EN 2020 ET 2021

PLUS DE 17 HA
DE FONCIER VENDUS SUR LES PARCS
D'ACTIVITÉS DU GRAND REIMS



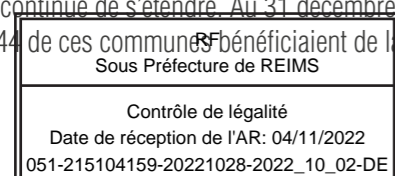
ORGANISER, VALORISER ET PROTÉGER LES ESPACES



Entre documents d'urbanisme, opérations archéologiques et suivi des espaces verts, ce qu'entreprend le Grand Reims en matière d'aménagement contribue à la valorisation des espaces, à la biodiversité, à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire.

Aménagement numérique

Le déploiement du réseau de fibre optique jusqu'au domicile des abonnés est en passe d'achèvement sur la zone composée des six communes les plus denses (Reims, Bezannes, Bétheny, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Tinquieux), dite zone AMII où l'opérateur Orange intervient sans financement public. Sur les 137 autres communes, le réseau public régional LOSANGE, coordonné par la région Grand Est et cofinancé par la Communauté urbaine à hauteur de 4 M € sur 5 ans, continue de s'étendre. Au 31 décembre 2021, 44 de ces communes se bénéficiaient de la fibre.



Planification

- Par délibération du 24 juin 2021 et après avis favorable du Conseil municipal de Reims, le Grand Reims a prescrit l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) au sein du périmètre du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims.
- Ce document a vocation à définir un règlement et des orientations en matière de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager du centre-ville, qui viendront compléter les dispositions du PLU.
- Un appel d'offres a été lancé en 2021 afin de retenir un groupement d'études chargé d'élaborer ce plan.

Archéologie

En 2021, le service archéologie du Grand Reims a réalisé neuf diagnostics archéologiques qui ont livré des vestiges pour l'essentiel antiques et médiévaux :

- À Reims, six opérations préalablement à des travaux de voirie et d'aménagement.
- À Gueux, une opération dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement.
- À Prunay et Bermericourt, deux diagnostics effectués pour des aménageurs privés.

Plusieurs fouilles et suivis de travaux sont également à son actif à Reims :

- En septembre 2021 sur la ZAC Sernam, à proximité de l'Arena (mise en évidence d'une voirie antique).
- Dans le cadre de la restructuration du collège Université par le Département (tracé de l'enceinte tardo-antique).
- À la Cité du Chemin Vert, dans la continuité de la fouille réalisée en 2020 (vestiges d'une nécropole romaine).

D'autres fouilles ont été réalisées à Reims pour le compte d'un aménageur privé.

Espaces verts

Sur les espaces verts intercommunaux dont il a la charge, le Grand Reims a principalement procédé en 2021 à :

- l'entretien et l'amélioration de la Coulée verte, véritable corridor-continuité écologique qui contribue à la biodiversité en ville
- des travaux d'entretien pour un montant de 673 000 €, notamment sur
 - 57 ha de parcs et espaces de détente, dont 45 ha sur la Coulée verte (berges du canal et de la Vesle, parcs de la Roseraie, de la Cerisaie, Saint-Charles, des Châtillons...),
 - 7 ha sur la ZAC de Bezannes (parc de la Roselière, parc des Coteaux),
 - 77 ha aux abords des voiries communautaires (zones d'activités),
 - 20,9 ha de bassins de régulation et d'abords d'installations techniques,
- des études et travaux, notamment sur
 - les basses Promenades de Reims (travaux d'éclairage public et de mise en lumière pour 1,4 M €),
 - le carrefour Bir-Hakeim (pour 680 000 €),
 - le parc Saint-Remi et le square René Dumont, dans la Coulée verte (amélioration du cheminement en bord de Vesle dans le secteur Bois d'Amour),
 - dans la ZAC Croix Blandin (confortement des plantations).

673 000 €

CONSACRÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES
VERTS COMMUNAUTAIRES

24 DOSSIERS

DE PLU OU DE CARTE
COMMUNALE APPROUVÉS

44 COMMUNES

DU GRAND REIMS RACCORDÉES À
LA FIBRE OPTIQUE VIA LOSANGE

L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR OBJECTIFS

Les dispositifs d'incitation aux travaux dans les parcs social et privé illustrent l'ambition du Grand Reims de renforcer sur son territoire l'attractivité résidentielle ainsi que les performances énergétiques des logements.

1 200

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS VISÉS
PAR LA NOUVELLE OPAH
1,8 M€ d'aides aux travaux du Grand Reims
28 M€ de travaux pour les artisans
locaux

246

AGRÉMENTS DE LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX EN 2021

Habitat privé : le périmètre des aides élargi

Au terme de l'OPAH (2015-2021) menée dans l'ex-Reims Métropole, la Communauté urbaine a engagé en 2021 sur les 143 communes du Grand Reims un nouveau dispositif partenarial composé d'une OPAH* et d'une aide en ingénierie pour les propriétaires. Objectif : encourager la rénovation, notamment énergétique, dans l'habitat privé sur son territoire.

Une OPAH pour copropriétés fragiles

Suite aux résultats de l'étude lancée sur les quatre copropriétés Coubertin de la place de Fermat à Reims, une OPAH spécifique a été signée le 28 septembre 2021 pour une durée de cinq ans. L'enjeu principal est de redresser et conforter les copropriétés en engageant le programme de travaux nécessaire à leur attractivité sur le plan énergétique et patrimonial.

Stratégie urbaine

Le Grand Reims souhaite décliner les ambitions inscrites dans son Projet de territoire en éléments de programme. Une étude a été initiée en ce sens en 2021 pour préciser les besoins par rapport au parcours résidentiel des ménages déjà présents sur le territoire et dans la perspective d'en accueillir de

nouveaux. Elle l'aidera à définir une stratégie urbaine de développement et d'attractivité résidentielle à l'échelle du Grand Reims, avec le projet d'une charte à destination des promoteurs immobiliers.

Aides à la pierre

- Une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre a été signée le 15 juin 2021 pour la période 2021-2026.
- L'enveloppe financière des crédits de l'ANAH** destinée au parc privé s'est élevée à 994 000 € en 2021 pour 163 logements traités. Elle a été complétée par les aides du Grand Reims à hauteur de 354 000 €.

Stratégie de peuplement

Le Grand Reims a élaboré sa Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), amorcé en 2021 l'élaboration de son Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations auprès des Demandeurs (PPGDID) et poursuivi sa réflexion sur la définition de la cotation de la demande de logement social.

*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**Agence nationale de l'habitat



POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES URBAINS DURABLES

Opérant aux côtés de la ville de Reims dans la mise en œuvre du projet Reims Grand Centre, la Communauté urbaine est également engagée dans la requalification d'espaces urbains à fort potentiel environnemental afin de, prioritairement, renforcer la présence du végétal et de reconverter les friches.



15 KM
DE BERGES
À REQUALIFIER

REIMS GRAND CENTRE

ZAC Sernam Boulingrin

- Le Grand Reims accompagne la réalisation de ce projet urbain selon ses compétences (archéologie, voirie, éclairage public, eau et assainissement...).
- Parallèlement à l'ouverture du complexe aqualudique et du parking République en 2020 et de Reims Arena en 2021, il a ainsi conduit les travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics.
- Les études préalables à l'aménagement d'un second secteur opérationnel (le secteur îlot nord entre le SERNAM à la place du Boulingrin) ont été finalisées en 2021 pour permettre l'engagement des travaux dès 2022.

Basses Promenades

- Les travaux de réaménagement des basses Promenades Jean-Louis Schneider ont été principalement concentrés sur 2021, avec l'objectif d'une ouverture au public en 2022.
- L'objectif est d'un vaste ensemble de cheminements doux et d'espaces de loisirs végétalisés entre le Boulingrin et le parc de la Patte d'oie jusqu'au canal grâce à la restructuration concomitante du carrefour Bir Hakeim et la mise en valeur de la porte de Paris et de bâtiments patrimoniaux tels que le Manège.

Secteur Tri postal

- Inclus dans le projet et reconnu d'intérêt communautaire, le secteur de l'ancien centre de Tri postal autour de la gare TGV Reims centre fait l'objet d'un projet de requalification dont les études urbaines ont suivi leur cours en 2021, en lien avec la SNCF.

Voie des sacres

- Le Grand Reims a engagé une réflexion pour la reconquête et la requalification de la voie des Sacres.
- Les questions d'accessibilité, de déplacement, de stationnement et de mobilité impliquant une réflexion sur un périmètre d'influence plus large, ce projet est étendu aux secteurs environnants (depuis les Promenades via les rues Thiers et de Talleyrand jusqu'à la place des Droits de l'Homme).
- L'ensemble représente un secteur urbain dense, constitué d'un grand nombre de pôles d'attractivités, de commerces et de services et d'un caractère patrimonial singulier (cathédrale, basilique Saint-Remi).

- Le projet donne l'opportunité d'améliorer les espaces publics afin d'optimiser le partage de l'espace pour tous les modes de déplacements, et en particulier de favoriser la circulation des bus dans le cadre de la création d'un axe majeur en site propre (Bus à Haut Niveau de Service).

AUTRES SITES À ENJEUX

Port Colbert

- Le projet Port Colbert consiste à reconquérir une vaste emprise composée d'habitat, d'activités économiques et de friches, notamment industrielles.
- La reconversion du site des Magasins Généraux représente la première étape de ce projet d'ampleur avec, entre autres, l'accueil de deux établissements d'enseignement supérieur majeurs dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2025 : l'École supérieure d'art et de design (ESAD) et NEOMA Business School.
- S'agissant du transfert de l'ESAD, en plus d'augmenter la capacité d'accueil de cet établissement unique en Champagne-Ardenne, le futur site répondra aux objectifs du projet pédagogique : être une école responsable et ouverte sur l'extérieur qui veut mettre l'art et le design au service du bien commun.
- Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale forte, révélant l'engagement du Grand Reims à aménager un équipement durable à la fois dans sa construction et dans son fonctionnement, performant sur le plan énergétique et confortable pour les usagers.
- L'enjeu des études est de transformer le secteur en un quartier vitrine de l'innovation.

Berges du canal

- Le Grand Reims a l'ambition de réactiver les berges du canal autour d'un projet urbain et paysager structurant, en articulation avec les autres projets de requalification et de développement.
- Il s'agit de métamorphoser à moyen terme un secteur incluant un linéaire de 15 km de berges et des friches urbaines et industrielles, entre la Darse du port Colbert et le secteur de la Cerisaie.
- Les premières études urbaines, pour lesquelles un groupement piloté par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA) et les paysagistes Mutabilis a été retenu, ont débuté en 2021.

L'ENTAME DU NOUVEAU PROGRAMME

L'année 2021 est marquée par la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et le démarrage des premières opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), avec une attention particulière portée à la rénovation énergétique et aux dimensions économiques et sociales des projets.

Rénovation énergétique

Au terme des travaux commencés en 2020 et 2021, environ 2500 logements bénéficieront d'une rénovation thermique, avec à la clé un gain énergétique et une baisse de charges tangibles. Des opérations conjointes, telles que l'implantation de panneaux solaires, l'industrialisation de l'isolation des façades ou la création de bâtiments à basse consommation (BBC), vont contribuer aussi au développement durable des quartiers.

Récapitulatif

Les travaux réalisés en 2021 concernent principalement :

- La livraison et la sécurisation de l'esplanade Pierre de Fermat, faisant le lien avec la place Simone de Beauvoir, ses commerces et ses services.
- La requalification du parking Arago à Croix-Rouge, Pays-de-France ;
- L'aménagement des abords de la nouvelle présidence de l'Université et de la nouvelle maison de quartier à Croix-Rouge.

Insertion et emploi

- Les maîtres d'ouvrage du NPRU sont tenus, à travers leurs marchés de travaux, d'insérer des clauses sociales (5 % des heures en insertion minimum). En 2021, 20 % de l'objectif est atteint, contre 7 % l'an passé.
- Le Grand Reims agit sur le développement local au-delà des seuls outils d'insertion, avec en 2021 :
 - La « caravane de l'emploi »
 - La labellisation « cité de l'emploi »

Relogement

27 plans de relogement liés à des démolitions ou des réhabilitations sont prévus au total. Sur l'année 2021, près de la moitié des ménages concernés ont été relogés, ce qui a permis à nombre d'entre eux d'accéder à un pavillon individuel et/ou à un logement requalifié. Le taux d'effort a été maîtrisé (20,25 % en moyenne après relogement contre 21 % avant).



370 M€

À INVESTIR AU TOTAL
SUR LES 4 QUARTIERS
PRIORITAIRES*, DONT 46,8 M€
PAR LE GRAND REIMS

13

PLANS DE RELOGEMENT
FINALISÉS, 11 EN COURS, DONT
4 LANCÉS AU COURS
DE L'ANNÉE 2021

160 000

HEURES D'INSERTION LIÉES
AUX CLAUSES SOCIALES
(ESTIMATION)

*Croix-Rouge et Orgeval (quartiers d'intérêt national),
Châtillons et Europe (quartiers d'intérêt régional).

UNE OFFRE DE FORMATION AU DEGRÉ SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur et la recherche sont des enjeux-clés dans la stratégie d'attractivité du Grand Reims qui mise sur le développement d'une offre de formation au meilleur niveau pour conserver et étendre les compétences sur son territoire.

Soutien aux établissements

L'URCA, l'ESAD, Neoma Business School et le collège universitaire de Sciences Po continuent de bénéficier d'un soutien du Grand Reims. Aux côtés du département de la Marne et de la région Grand Est, il a également participé (1 M € d'investissement sur 2021-2022) à la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'Institut Catholique de Paris, qui a ouvert à la rentrée 2021-2022 son premier campus en dehors de Paris.

Actions ciblées

Le Grand Reims a participé à des projets contribuant à l'atteinte des objectifs de transition écologique :

- dans les campus rémois (travaux du Pôle Santé de l'URCA, extension de l'ESIREIMS, premières études pour le projet du pôle AEBS-SNI) ;

- pour l'accompagnement des étudiants dans leur professionnalisation via :
 - L'entrepreneuriat étudiant : soutien aux incubateurs de projets étudiants (URCA, ESAD, Neoma BS) ;
 - L'organisation en distanciel du stage-dating le 3 février 2021 ;
 - Un partenariat (24 500 €) avec la région Grand Est dans le cadre du dispositif Capital Stage.
- pour la recherche et l'innovation :
 - Allocations doctorales et soutien aux chaires de l'URCA et de l'ESAD ;
 - Soutien aux chaires basées au CEBB ;
 - Recrutement d'un doctorant en contrat CIFRE pour étudier en continu l'efficacité du dispositif AZHUREV.

Atlas et portail dédié

□ Le premier atlas du logement étudiant a été publié début 2021. Il a été décliné ensuite sous forme d'une carte interactive diffusée sur le nouveau portail d'informations www.reims-campus.fr ouvert à la rentrée 2021.

Diffusion de la culture scientifique

Le Grand Reims est partenaire d'actions de développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) :

- le Village des sciences, organisé avec le planétarium pendant la Fête de la Science (plus de 2 000 participants) ;
- l'exposition interactive itinérante dédiée à la valorisation des agroressources (près de 1 000 personnes sensibilisées, dont 79 % de scolaires).

PRÈS DE
8 M€
INVESTIS PAR
LE GRAND REIMS

PLUS DE
37 000
ÉTUDIANTS INSCRITS
EN 2021-2022

PLUS DE
1 700
ÉTUDIANTS ACCUEILLIS AU GUICHET
UNIQUE REIMS CAMPUS DU 25 AOÛT AU 24
SEPTEMBRE 2021

TOURISME : UNE ANNÉE DE TRANSITION

Si la fréquentation touristique n'est pas revenue au niveau des années antérieures à la Covid, elle s'est sensiblement redressée en 2021 par rapport à 2020 et laisse augurer des jours meilleurs, ce alors que de nouvelles offres viennent la stimuler.

Reprise d'activité

2021 se caractérise par un premier semestre touristique quasiment à l'arrêt, suivi d'un redressement sur la période estivale et d'une forte reprise de l'activité à partir de septembre qui permettent d'afficher des résultats bien supérieurs à l'année précédente.

Visites en hausse

Les visites guidées et les ventes de forfaits se sont considérablement développées. En revanche, le tourisme d'affaires est resté au point mort. La fréquentation de la cathédrale a bondi de 54 % par rapport à 2020 mais reste inférieure de 43 % à celle de 2019.

Taux d'occupation mitigé

Dans l'hôtellerie, le taux d'occupation s'est élevé à 44 %, générant 1 302 645 € de taxe de séjour (+ 63 % par rapport à 2020 mais - 36 % par rapport à 2019). 77 % du montant de cette taxe provient de l'hôtellerie traditionnelle et 23 % des opérateurs numériques.

Le phare de Verzenay s'anime

Le programme d'animations proposé par l'équipe du phare de Verzenay à l'été 2021 a généré des retombées très positives :

- près de 2 800 visiteurs accueillis en août (contre 2 293 visiteurs en moyenne) ;
- meilleurs chiffres de ventes de champagne en août.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

2,6 M€
DE PARTICIPATION
AU FONCTIONNEMENT
DE L'OFFICE DE TOURISME DU
GRAND REIMS

44 %
DE TAUX D'OCCUPATION
EN HÔTELLERIE

9 10 984
VISITEURS
À LA CATHÉDRALE DE REIMS

VERS UN TOURISME ÉCO- RESPONSABLE

- Dans le cadre du projet de territoire et de la volonté de décarbonation, l'Office du tourisme du Grand Reims s'est notamment donné pour objectifs depuis 2021 de :
 - développer l'offre de séjours durables, agritourisme, circuits courts et produits locaux ;
 - promouvoir l'usage du vélo, le train et l'intermodalité ;
 - installer un calculateur carbone sur son site internet.
- Des actions se mettent en place avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, dont la création d'un groupe de travail dédié et la création d'itinéraires cyclo touristiques.
- Avec l'appui de l'Office du tourisme de Reims, la Région et la Marne déploient des dispositifs de soutien pour les professionnels dans le cadre de la « Charte du Tourisme Durable et Responsable » du Grand Est.

AGIR DANS LES QUARTIERS

POUR ET AVEC LES HABITANTS

Pendant social et humain des programmes de renouvellement urbain, le Contrat de ville du Grand Reims portant sur la période 2015-2022 permet de soutenir des projets conduits par des acteurs locaux pour améliorer les conditions de vie et réduire les inégalités dans les sept quartiers prioritaires*.

LES PROJETS SOUTENUS :

- « **PASS'SPORT FOOT** »
Football Club Formation La Neuville/Jamin
Objectif : permettre aux 6-15 ans de découvrir et de poursuivre des activités en club.
- « **FÊTE LE MUR : REIMS ÉDUCATION ET INSERTION PAR LE SPORT** »
Tennis Club Géo André
Objectif : avec l'association Fête le Mur, intégrer les jeunes du quartier Croix-Rouge dans différents programmes d'éducation et d'insertion.
- « **PASSERELLE DES ARTS ENTRE WILSON ET MAISON BLANCHE** »
Pôle culturel des Maisons de quartier.
Objectif : impliquer les habitants, développer les liens sociaux, leur permettre de s'approprier des espaces publics.
- « **TROIS PETITS VERS À WILSON** »
Collectif artistique Eutectic
Objectif : aller à la rencontre des personnes isolées, les inviter à sortir de chez elles et à participer à un événement dans l'espace public.
- « **CARAVANE DE L'EMPLOI** »
Milstad Formation
Objectif : favoriser la rencontre hors les murs entre des recruteurs et des jeunes sans emploi, leur faire découvrir de nouveaux secteurs d'activité.
- « **PARC JEAN MOULIN : PARC ET ATTRACTIONS** »
CREADEV
Objectif : avec les habitants du quartier Cernay Europe, collecter la mémoire de ce parc pour laisser une trace avant sa réhabilitation dans le cadre du NPRU.
- « **LE FULL DANS LES QUARTIERS** »
Cercle rémois d'arts martiaux
Objectif : faire découvrir aux 7-25 ans la pratique du full contact et les sensibiliser aux valeurs qui s'y rattachent.
- « **SCIE ET CISEAUX** »
Association Scie et Ciseaux
Objectif : sensibiliser les habitants du quartier Châtillons à la récupération et au réemploi d'objets et vêtements remis en état.



84

PROJETS SÉLECTIONNÉS
À LA SUITE DE L'APPEL
À PROJETS 2021

465 730 €

DE FINANCEMENTS ACCORDÉS
AUX PORTEURS DE PROJET
PAR LE GRAND REIMS

RF
Sous-Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité

*Croix-Rouge, Wilson, Maison Blanche, Châtillons, Ougeval, Europe, Chalet - Solférino, Paul Petit, Walbaum, Épinettes - Maladrerie - Chemin des Bouchers.

Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

LA SÉCURITÉ PASSE PAR LA PRÉVENTION

Selon les axes d'intervention définis en concertation, le Grand Reims et ses partenaires restent déterminés et unis dans la lutte contre l'intranquillité, l'insécurité et la délinquance en exploitant au maximum les dispositifs de prévention.

La poursuite des dispositifs « phares »

En 2021, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a poursuivi la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie territoriale :

- Cellule de veille « tranquillité résidentielle » : résolution de problématiques avec la chaîne d'acteurs de la sécurité ;
- Rappel à l'ordre (RAO) : convocation de 69 élèves et parents dans le cadre de la lutte contre de l'absentéisme scolaire) ;
- Mesures alternatives aux poursuites pour les majeurs : 32 mesures de travail d'intérêt général (TIG) pour les majeurs, soit 2314 heures ;
- Mesures de réparation pour les mineurs : 28 mesures de réparation, soit 75 demi-journées d'accueil au sein des directions de la ville de Reims, du Grand Reims, du restaurant municipal, du CCAS et du centre équestre.

l'objectif est de renforcer les moyens humains et de prévenir le passage à l'acte tout en apaisant les quartiers les plus exposés à la délinquance juvénile. Le quartier Croix-Rouge a été reconnu éligible à ce dispositif, dont le coup d'envoi a été donné le 27 novembre 2021 en présence de la ministre déléguée chargée de la ville.

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le CISPD assure le suivi du marché d'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage qui a été confié fin 2021 à la société VAGO pour la partie gestion et entretien et à la Ligue de l'enseignement de la Marne pour la partie médiation et animation.

Soutien aux projets

Suite à l'appel à projets du Contrat de ville du Grand Reims, 27 projets ont été acceptés au titre du volet CISPD, dont 5 dans des communes hors Reims, pour un financement total de 217 900 €. En complément de ce soutien aux porteurs de projets, le Grand Reims a attribué 60 555 € de subventions aux associations partenaires du CISPD.

Le bataillon de la prévention

Le bataillon de la prévention est un nouveau dispositif labellisé, cofinancé par l'Etat et le Grand Reims, dont

Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE



32
TIG ACCUEILLIS

28
MESURES DE
RÉPARATION EN 2021

69
PERSONNES CONVOQUÉES
EN PROCÉDURE DE RAPPEL
À L'ORDRE (RAO)

MOBILITÉS ET TRANSPORTS

AFFAIRES SCOLAIRES

DÉCHETS

VOIRIE

EAU ET ASSAINISSEMENT

POMPIERS

PROXIMITÉ ET SERVICES À LA POPULATION

RF
Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

POUVOIR CHOISIR SA MOBILITÉ

Tout en voulant créer un nouveau cadre contractuel pour développer et optimiser les transports publics sur son territoire, le Grand Reims veille à diversifier et articuler les offres de mobilité de façon à donner aux habitants le choix de leur mode de déplacement.

543

AIDES À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE DÉLIVRÉES PAR LE GRAND REIMS

132 000 €

DE BUDGET POUR CES AIDES (CONTRE 50 000 € INITIALEMENT PRÉVUS)

11

LIGNES POUR 50 KM D'ITINÉRAIRES CYCLABLES DANS LE PLAN REIMS À VÉLO

TRANSPORTS URBAINS

Résiliation du contrat de concession

- Le Conseil communautaire a décidé en novembre 2021 de résilier le contrat actuel de concession des transports publics urbains pour motif d'intérêt général, dans l'objectif d'étendre son offre de transport à l'ensemble des communes du Grand Reims. De nouveaux services à la mobilité y seront intégrés, en cohérence avec les stratégies et mutations des territoires et en concertation avec les élus.

Autres faits marquants de l'année 2021 :

- À la demande du Grand Reims, Citura a aménagé un bus pour faciliter l'accès des habitants à la vaccination.
- En réaction à la fermeture partielle des musées de Reims en 2021, Citura a décoré ses rames de tramway de reproductions de tableaux.
- Pour faciliter les déplacements nocturnes et la sécurité des usagers, un dispositif de descente à la demande a été mis en place sur le réseau de soirée et de nuit.

TRANSPORTS PUBLICS NON URBAINS

Renouvellement

- Le marché d'exploitation des transports publics non urbains a été renouvelé pour une durée de sept ans.
- Le contrat prévoit la mise en place de services réguliers principalement destinés aux scolaires, de lignes régulières et de transports pédagogiques.

Lancement du dispositif « Mon car en temps réel »

Grace au QR code de la carte de transport scolaire des élèves, les parents peuvent depuis 2021 suivre l'avancée du véhicule et s'assurer que leur enfant est bien à bord du car.

MOBILITÉS

Aides à l'achat vélo (+ carte de répartition géographique)

- Le dispositif d'aide à l'achat pour des vélos à assistance électrique lancé en avril 2021 par le Grand Reims a connu un vif succès.
- 49 % des achats aidés concernent des vélos à assistance électrique conçus, fabriqués ou assemblés en France.
- L'aide moyenne versée est de 240 euros.

Réseaux cyclables

- La ville de Reims, en collaboration avec le Grand Reims en charge des aménagements, a présenté son plan de réseau cyclable « Reims à vélo » qui vise à réaliser 11 lignes (à raison de deux nouvelles par an), soit 50 km d'itinéraires cyclables, continus et identifiables.
- Le Grand Reims a lancé en juin 2021 une étude en vue d'établir un schéma directeur cyclable à l'échelle des 142 communes.

Enquête Mobilités

- Une enquête sur les pratiques de mobilité des habitants a été réalisée de septembre à décembre 2021 avec le CEREMA et le bureau d'études ALYCE.
- Cofinancée par la région Grand Est, la DREAL et l'ADEME, elle a permis de recueillir les données de 4 051 ménages (soit près de 5 900 habitants).



UN AN DE PROJETS

AU SERVICE DES ENFANTS

Au travers de ses bâtiments scolaires, le Grand Reims s'engage pour la rénovation énergétique, l'amélioration du confort des usagers et la diminution de la consommation d'énergie. L'année 2021 a notamment vu s'amorcer les premiers travaux qui sont appelés à prendre de l'ampleur dans les années suivantes.

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

PÔLE BEINE-BOURGOGNE

Extension de l'école de Lavannes avec création d'un restaurant scolaire

- Travaux achevés en juillet 2021.
- 103 élèves accueillis à la première rentrée 2021-2022.

Montant total : environ 1,5 M €

Réhabilitation complète de l'école maternelle Jules Verne – Witry-les-Reims

- Marché de maîtrise d'œuvre lancé et notifié début 2022.

Coût total estimé : 1,3 M €

PÔLE VESLE ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS

Construction du groupe scolaire des Petites Loges

- Travaux débutés en septembre 2020, étalés sur l'année 2021 et au 1^{er} semestre 2022 pour une ouverture à la rentrée 2022.

Budget d'investissement : près de 5 M €

Extension et création d'une restauration scolaire de l'école de Val-de-Vesle

- Maître d'œuvre mandaté fin juin 2021.

Budget estimé à 3 M €

Remise en état de la toiture de l'école de Sept-Saulx

- Première tranche de travaux réalisés en 2021

Montant de 130 000 €

Travaux d'accessibilité dans plusieurs écoles

- Première tranche réalisée en 2021 à Sept-Saulx, Verzenay et Villers-Marmery.

Montant de la dépense : 275 000 €

PÔLE FISMES ARDRE ET VESLE

Travaux divers dans les bâtiments scolaires, notamment

- À Fismes, Crugny, Vandeuil.
- Réalisés principalement à l'été 2021.

Montant : 145 000 €

PÔLE DU TARDENOIS

Travaux divers dans les écoles du pôle, principalement

- À l'école élémentaire de Chaumuzy

- Dans les écoles maternelle et élémentaire de Ville-en-Tardenois

PÔLE NORD CHAMPENOIS

Travaux divers dans les bâtiments scolaires et péri-scolaires, dont

- Ceux réalisés dans le cadre de l'ouverture d'une 6^e classe à l'école élémentaire de Loivre et l'aménagement du dortoir de l'école maternelle.

Montant : 150 000 €

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

- Compétence scolaire et périscolaire du Grand Reims exercée sur 124 communes (hors Reims Métropole)
- Près de 6 400 élèves accueillis dans 61 écoles, dont 4000 cantiniers



RF

Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

RÉHABILITATION DE LA MÉDIATHÈQUE DE COURLANDON

La gestion de la médiathèque de Courlandon (Pôle Fismes Ardre Vesle) est aussi du ressort de la Communauté urbaine depuis le 1^{er} janvier 2017. Face au fort développement de cet équipement culturel en milieu rural, un projet de réaménagement des locaux a vu le jour en 2021 comprenant :

- Travaux de réaménagement (78 000 €)
- Achat de mobilier (20 000€)
- Renouvellement du parc informatique (3 000 €)
- 67 000 € de subventions de l'État, du Département et de la Région
- Près de 6 400 élèves accueillis dans 61 écoles, dont 4 000 cantiniers



AUTRES PROJETS

Plan Numérique des écoles

- Dans le cadre du déploiement du Plan numérique 2020-2025 lancé par le Grand Reims, signature d'une convention le 11 février 2021 avec l'Éducation nationale.
- Avenant validé par le Conseil communautaire du 30 septembre 2021 pour intégrer le volet Espace Numérique de Travail (ENT).
- Réalisation du budget 2021 à hauteur de 450 000 € (équipements, ENT et câblage).

Étude des besoins en termes d'accueils scolaire et périscolaire et d'évolution de la carte scolaire

- Objectif : définir une stratégie cohérente et partagée afin d'anticiper les besoins futurs en matière de locaux scolaires et périscolaires.
- Réalisation d'un diagnostic durant le dernier trimestre 2021.
- Mise en place d'une gouvernance dédiée.
- Réunion d'un premier comité de pilotage le 16 décembre 2021 en présence des maires concernés pour présentation de la mission, de la méthodologie et des premières analyses des données recueillies par le prestataire.

Étude d'opportunité pour la création d'une piscine sur le secteur ouest du territoire

- L'insuffisance de créneaux disponibles sur les équipements existants, principalement sur la ville de Reims, et une distance parfois importante de l'offre de bassin ne permettent pas de proposer la pratique de la natation aux élèves en élémentaire dans le secteur ouest (Champagne-Vesle, Nord-Champenois, Tardenois et Fismes-Ardre-et Vesle).
- Une étude sur la création d'une piscine dans ce secteur a confirmé l'opportunité d'un tel projet.
- En 2021, le comité de pilotage composé des maires des quatre pôles s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner les différents scénarii et sites potentiels, avant de se déclarer le 29 novembre 2021 en faveur du site de Fismes.

RF

Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

GESTION DES DÉCHETS :

HARMONISER, AMÉLIORER, ANTICIPER

L'année 2021 a permis de reprendre un mode de fonctionnement presque normalisé des services proposés à l'habitant et de mener de nombreuses actions prioritaires dans le cadre de la transition écologique du Grand Reims : réduction des déchets, gestion des biodéchets, recyclage et réemploi...



RF
Sous-Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

Organisation de la collecte

- Un nouveau règlement de collecte unique est applicable depuis avril 2021.
- Les tournées de collecte en régie ont été revues de manière à optimiser le service.
- Concernant le secteur Centre, le nouveau marché de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables, couplé avec la propreté urbaine de la ville de Reims, a démarré le 1^{er} octobre 2021, entraînant une optimisation des horaires de passage.
- Dans le secteur Ouest (67 communes), le Grand Reims a équipé les foyers de bacs de tri, en remplacement des sacs. Ce changement de contenant s'accompagne d'une amélioration de la fréquence de passage (hebdomadaire au lieu de bimensuelle).

Expérimentation

- Une expérimentation portant sur la collecte séparative des biodéchets en apport volontaire a été lancée le 1^{er} décembre 2021 avec 28 points de collecte répartis dans quatre secteurs (3 à Reims, 1 à Bétheny).

Projets

- Une étude pour la création sur son territoire d'une ressourcerie (centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement) a été lancée en novembre 2021.
- Le Grand Reims a validé avec CITEO le programme de modernisation de son centre de tri dans la perspective de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastiques d'ici janvier 2023.

Défis

- Des défis « zéro déchet » ont été proposés en 2021. Ils ont permis d'accompagner 45 personnes volontaires dans leur changement de pratiques pour réduire la production de déchets.

Déchetteries

- Les déchetteries de Witry-lès-Reims, Sillery et Saint-Brice-Courcelles ont fait l'objet de travaux en 2021.
- Initiée fin 2019, la réalisation d'un schéma directeur des déchetteries est entrée dans sa phase finale en 2021, le but étant d'accroître les performances de valorisation.



PLUS DE
149 000
TONNES COLLECTÉES EN 2021

845 000
VISITEURS PAR AN SUR LES 21 DÉCHETTERIES

36
NOUVEAUX CONTENEURS PARTAGÉS INSTALLÉS
EN 2021 (267 AU TOTAL)

567
COMPOSTEURS INDIVIDUELS FOURNIS EN 2021
(7 030 AU TOTAL)

CONCILIER VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

L'évolution environnementale et la stratégie Bas-carbone du Grand Reims inspirent de nouvelles réflexions et conduisent à de nouvelles pratiques dans le domaine de la voirie et de l'éclairage public où l'investissement de la collectivité demeure important.

AU SEIN DES PÔLES (HORS REIMS)

Groupes de travail

Deux groupes de travail composés d'un élu par pôle ont été mis en place sur deux sujets :

- Éclairage public : impact sur la biodiversité et pollution lumineuse,
- Rétrocession de voirie de lotissements : mise en place d'une convention type.

Principaux travaux de voirie 2021 :

Pôle Beine Bourgogne :

- La rue de la Paix à Witry-les-Reims
- Le chemin de la Couture, Grande rue et rue de la Gare à Pomacle
- Les rues des Ladres, de la Comme, et Burisse à Lavannes

Divers travaux d'éclairage public

Pour un montant de 0,94 M€

Pôle rives de la Suipe :

- Rues de Selles et Biseau à Pontfaverger
- Rue de la Crayère à Betheniville
- Rue Chauffert à Saint-Hilaire-le-Petit

Pour un montant de 1,03 M€

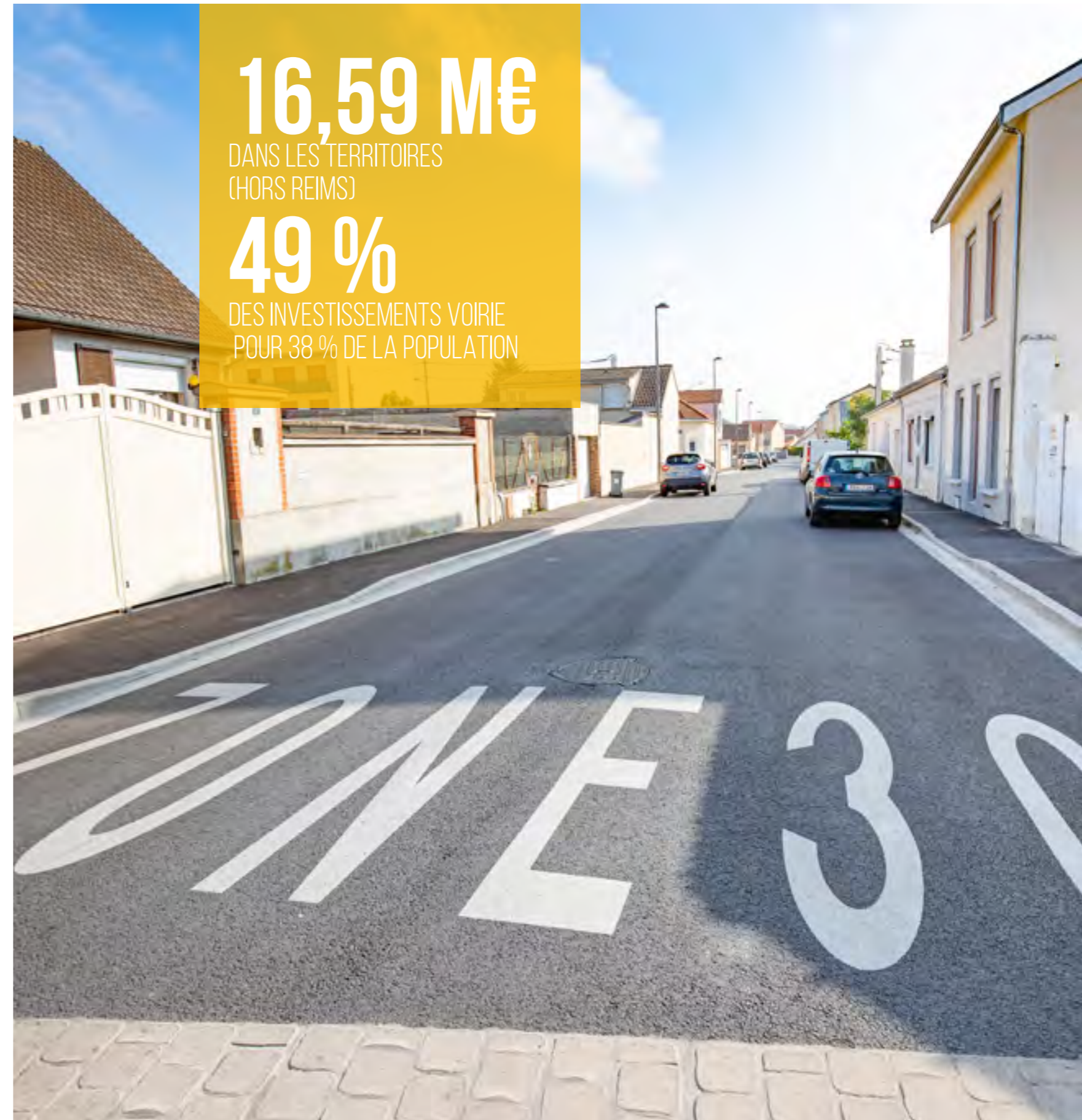
Pôle Vallée de la Suipe :

- Rue du Crenet à Bazancourt
- Les rues des Marguerites et des Coquelicots à Boulton-sur-Suipe
- Rue des Vagériaux à Warmeriville

Pour un montant de 1,85 M€

Pôle Reims Métropole :

- Rues des Acacias, des Tilleuls, des Sorbiers et des Tamaris à Champfleury
- Rue de l'Ancienne Gare à Puisieux
- Le cœur de village à Sillery
- Rue de l'Isle à Champigny
- Boulevard René Perard à Cernay-les-Reims
- Rues Garenne et Couraux à Taissy
- Rues Garenne et Grosse Croix à Prunay



16,59 M€

DANS LES TERRITOIRES
(HORS REIMS)

49 %

DES INVESTISSEMENTS VOIRIE
POUR 38 % DE LA POPULATION

17 M€

D'INVESTISSEMENT
ET DE MAINTENANCE POUR LA
VOIRIE SUR REIMS

PLUS DE 40 %

DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ÉQUIPÉ DE LA TECHNOLOGIE
LED

76

POINTS DE RECHARGE POUR
VÉHICULES ÉLECTRIQUES
DANS LE GRAND REIMS
(DONT 42 HORS REIMS)



- Rue Camille Guérin et allée Coulmy à Bétheny
 - Rues de la Commune et Morvan Lebesque à Saint-Brice-Courcelles
 - Rues Charles Boucton et Sarah Bernardt à Tinquex
 - Rue des Vignes et impasse Brochet à Villers-aux-Nœuds
- Pour un montant de 5,89 M €

Pôle Nord Champenois :

- Rue du Grenier à sel à Cormicy
 - Rue du Nord à Merfy
- Pour un montant de 1,13 M €

Pôle Fismes Ardre et Vesle :

- Rue du Moulin à Bouvancourt
 - Rue de la Fontaine Notre-Dame à Breuil-sur-Vesle
 - Rue des Chanvres à Jonchery-sur-Vesle
 - Chemin des Monts de la ville et chemin de la Glisière à Prouilly
 - Faubourg de Soissons à Fismes
 - Fin de la rue Jean Jaurès à Fismes
 - Chemin du CBR à Courville
- Pour un montant de 1,55 M €

Pôle Vesle et coteaux de la montagne de Reims :

- Chemin de la petite barbarie à Villers-Allerand
 - Rue de l'Église à Beaumont-sur-Vesle
 - Rues de Chigny et de Mailly à Ludes
 - Rue de Vaudemange à Trépail
 - Route de Villers-Allerand à Rilly-la-Montagne
 - Rue du Général de Gaulle à Val-de-Vesle
- Pour un montant de 1,09 M €

Pôle Champagne Vesle :

- Rue des Quatre Vents à Villedommange
 - Chemin de l'Écaille à Janvry
 - Rue de la Dime à Rosnay
 - Rues de l'Église, du Lavoir, Favières et Gerbault à Courcelles-Sapicourt
 - Rues de l'Église et de Prouilly à Trigny
 - Impasses des Jardins, des Chaulins et du Château à Jouy-les-Reims
 - Rue des Bouleaux à Muizon
 - Rue des Crettieux à Sacy
- Pour un montant de 1,95 M €

Pôle Tardenois :

- Rue des Quatre Vents à Romigny
 - Accompagnement ENEDIS à Sarcy
 - Enfouissement route départementale à Brouillet
 - Rue du Pressoir à Olizy-Violaine
- Pour un montant de 1,16 M €

SUR REIMS

Programme 2021

- Opérations pluriannuelles, notamment dans les secteurs René Clair, Chemin Vert, rue Anquetil, les rues de l'îlot Verdun/Gousset, Cité Mulhouse et avec le lancement des travaux de la nouvelle voie dans le secteur Chalet-Solferino.
- Campagnes de mesures microgravimétriques permettant de mieux connaître le sous-sol et d'anticiper les risques.
- Aménagements réalisés en cherchant à intégrer espaces verts, gestion des eaux de pluie, matériaux clairs et phoniques, enrobés limitant les températures de mise en œuvre et les liants bitumineux.

Aménagements et déplacements

- Poursuite du programme de déploiement des zones 30.
- Intégration des aménagements cyclables.
- Aménagement du parc payant CHU-Kochman.
- Implantation de deux nouvelles bornes de recharge (parc CHU Kochman et rue Navier).

Éclairage public

- Investissements à hauteur de 4,1 M € sur l'ex-Reims Métropole (plus Montbré). Notamment :
- Abaissement de la puissance de 50 % de minuit à 5 h du matin.
 - Réflexion sur les technologies solaires pour des applications ponctuelles.
 - Gestion de l'allumage par détection de présence dans les zones piétonnes et les espaces verts.
 - Tests de température plus chaude d'éclairage (limitation de la lumière blanche).

Smart City

La collectivité maintient son engagement dans la Smart City avec le projet d'acquisition d'un hyperviseur. Un sourcing a été réalisé en 2021 afin d'évaluer les offres du marché existantes pour l'adapter aux besoins réels.

RF

Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

EAU ET ASSAINISSEMENT :

UNE STRATÉGIE RAISONNÉE

Dans un contexte climatique et sanitaire changeant, le Grand Reims met en œuvre une stratégie raisonnée pour maintenir le meilleur service de l'eau et de l'assainissement sur le moyen et long terme. Il s'agit notamment de préserver les ressources en eau en qualité et en quantité dans le respect des principes du grand cycle de l'eau.

Préservation des ressources

- Avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la cellule « Protection de la ressource en eau » du Grand Reims et le réseau de partenaires techniques poursuivent leur programme de lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles en vue de préserver les 41 zones de captages d'eau actuellement exploitées.
- Des études et des tournées de contrôle ont été menées en 2021 dans cette optique, ainsi qu'une quarantaine de rencontres de sensibilisation et de concertation avec les acteurs du territoire. Ces actions s'inscrivent dans la stratégie Bas-carbone engagée par le Grand Reims.

Plan pluie

- En 2021, plus de 10 ateliers de territoire ont été organisés avec les élus et les acteurs techniques pour diffuser l'idée d'intégrer la gestion des eaux de pluie au démarrage de tout projet d'aménagement. Certaines réalisations prennent en compte cet enjeu : refection de voiries, réaménagement des

Promenades à Reims, désimperméabilisation des cours d'école sur Fismes et Reims, toiture végétalisée de l'hôtel de communauté...

- Compte tenu des bénéfices pour les habitants et l'environnement, de telles démarches vont se développer dans les prochaines années.

Investissements pour l'avenir

Les travaux de rationalisation et des investissements pour l'avenir ont été réalisés sur les réseaux et ouvrages afin de préserver la ressource naturelle :

- construction d'une unité de traitement au charbon actif pour améliorer la qualité de l'eau de Romigny ;
- réhabilitation du réservoir de Pontfaverger ;
- création d'un réservoir de stockage pour sécuriser l'alimentation des communes d'Aubérive, Dontrien, Saint Martin l'Heureux et Vaudesincourt (phase 1) ;
- achèvement des réseaux d'assainissement collectif à Bouleuse ;
- reconstruction de la station d'épuration de Cuisles et construction de celle de Ville-en-Tardenois-Chambrecy (phases 1).

PLUS DE
70 %

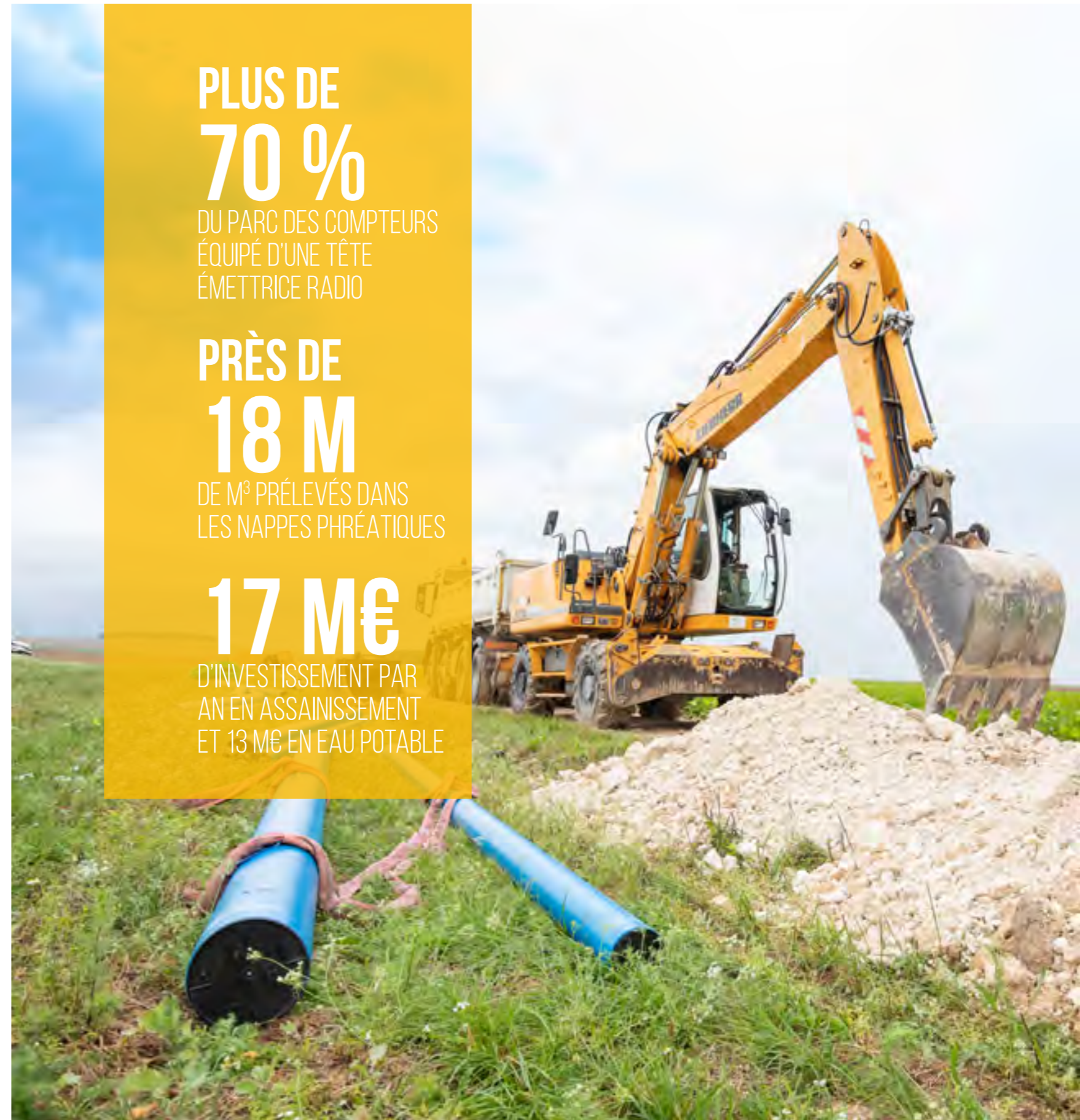
DU PARC DES COMPTEURS
ÉQUIPÉ D'UNE TÊTE
ÉMETTRICE RADIO

PRÈS DE
18 M

DE M³ PRÉLEVÉS DANS
LES NAPPES PHRÉATIQUES

17 M€

D'INVESTISSEMENT PAR
AN EN ASSAINISSEMENT
ET 13 M€ EN EAU POTABLE



UN CORPS COMMUNAUTAIRE

ORGANISÉ DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ

Constitué en 2017 par transfert de la compétence « incendie et secours » avec intégration des corps communaux existants, le corps des sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims est le plus important de France pour une communauté urbaine.

339

POMPIERS VOLONTAIRES
(65 FEMMES ET 274 HOMMES)
RÉPARTIS DANS 31 UNITÉS

1 880

INTERVENTIONS EN 2021 DONT
1 248 POUR SECOURS À PERSONNE,
122 POUR INCENDIE, 294 POUR
DESTRUCTION D'INSECTES

580 000 €

DE BUDGET ANNUEL

Rappel des missions

Deux types de missions sont confiés aux sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims :

- Urgentes : assurer les premières interventions en matière de secours à personne et d'incendie sous l'autorité et le contrôle du SDIS 51.
- Non urgentes : rendre un service de proximité aux habitants grâce à une diversification de leurs interventions (destruction d'insectes, épuisement ou assèchement de cave, chute d'arbre sur la voie publique...).

Regroupement et recrutement

Le corps communautaire des sapeurs-pompiers volontaires a été régulièrement sollicité en 2021, ceci en raison du regroupement des 31 unités autour de 12 centres qui permet une meilleure disponibilité des forces d'intervention. Des campagnes de sensibilisation au métier ont été menées en 2021 pour recruter de nouveaux éléments.

Étude avant évolution

Une étude sur l'éventualité d'un transfert de centres de sapeurs-pompiers communautaires au (SDIS) a été lancée fin 2021, notamment pour :

- Établir un état des lieux des centres en termes de moyens humains et matériels, de périmètre lié au temps d'intervention ;
- Proposer une liste et une cartographie des centres pouvant faire l'objet d'un transfert au SDIS pour répondre à son besoin ;
- Étudier les modalités juridiques et financières de ce transfert ;
- Proposer une organisation des centres restant de la compétence du Grand Reims ;
- Fixer le périmètre de leur mission, en propre et en lien avec celles qui pourraient rester confiées par le SDIS ;
- Évaluer les moyens matériels et financiers nécessaires à leur fonctionnement.

La gouvernance de l'étude est assurée par un comité de pilotage composé d'élus, de représentants des services du Grand Reims et du SDIS et du chef de corps des sapeurs-pompiers communautaires, ainsi que par un comité technique.



Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

051-215104159-20221028-2022_10_02-DE

CONCLUSION

BUDGET D'UN DEMI-MILLIARD D'EUROS

AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le budget 2021 du Grand Reims traduit une situation financière saine, un niveau d'investissement soutenu et un engagement fort en faveur de son nouveau projet de territoire.

Puissant acteur économique

En fonctionnement et en investissement, la dépense globale de du Grand Reims s'est élevée en 2021 à 493,7 M€, ce qui fait d'elle l'un des principaux acteurs économiques du territoire.

Un investissement encore plus soutenu

En 2021, le niveau des investissements atteint 104,3 M€, tous budgets confondus, confirmant la volonté de l'exécutif communautaire de développer les réalisations concrètes au bénéfice des habitants, des entreprises et de l'emploi. Sur le mandat en cours, les dépenses moyennes sont de 107 M€/an, contre 99 M€ pour le précédent.

Une fiscalité raisonnée et attractive

Sur le budget principal, les quatre recettes de fiscalité directe locale ont été maintenues à leur niveau de 2011. Le Grand Reims reste très attractif fiscalement avec des taux nettement inférieurs à la moyenne nationale des grands EPCI (à l'exception du foncier

non bâti, qui représente toutefois moins de 1 % du produit des impôts et taxes).

Une épargne qui reste très élevée

Pour le budget principal, l'épargne brute de la collectivité, qui permet le remboursement de la dette et l'autofinancement des investissements, reste à un niveau très important (48,7 M€). Très élevée au Grand Reims grâce au niveau très faible de sa dette, l'épargne nette est égale à 33,8 M€ en 2021, soit 115 € par habitant, bien au-dessus de toutes les moyennes nationales.

Un encours de dette particulièrement faible

Tous budget confondus, l'encours de dette atteint, au 31 janvier 2021, 138,8 M€, dont 87,6 M€ pour le seul budget principal, niveau particulièrement bas. Pour le budget principal, l'encours de dette a baissé de 33,5 M€ en 5 ans et représente désormais 297 €/habitant.



Une excellente capacité de désendettement

Pour le budget principal, la capacité de désendettement (rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute) du Grand Reims s'élève à 1,8 année, niveau particulièrement satisfaisant, quand on sait que la moyenne nationale se situe à 5,4 années et le seuil de criticité fixé par l'Etat à 12 ans.

Une communauté solidaire

En flux net des recettes, le Grand Reims a versé 34,3 M€ à ses communes membres en 2021 :

- 18,7 M€ au titre des attributions de compensations, obligatoires,
- 15,6 M€ au titre de la solidarité communautaire, dont 14 M€ pour la seule Dotation de Solidarité Communautaire.

Ces montants très élevés montrent l'importance du soutien apporté par la Communauté urbaine à ses communes membres.

Consulter le rapport complet du compte administratif de l'exercice 2021 sur :

www.grandreims.fr/le-grand-reims/les-finances/budget-2021

LE BILAN SOCIAL (AU 31 DÉCEMBRE 2021)

- Effectif total : 1 501 agents (hors vacataires et contrats privés)
 - 878 femmes / 623 hommes
 - 1324 agents permanents (1 229 titulaires / 95 contractuels)
 - 46 ans d'âge moyen.
 - 275 agents à temps incomplet.
- 97 avancements de grade (57 femmes / 40 hommes)
- 29 768 heures de formation pour un coût de 726 804€ (dont cotisation CNFPT)
- 115 recrutements sur poste permanent
- Taux d'emploi direct de travailleurs handicapés de la collectivité : 6,64 % de l'effectif total

L'évaluation climat du budget

Menée pour la première fois sur les dépenses 2021 du budget principal, l'évaluation climat a donné les résultats suivants :

Catégorie de dépenses	Part sur les dépenses totales
Très favorable pour le climat	3 %
Favorable pour le climat	4 %
Neutre pour le climat	40 %
Défavorable pour le climat	1 %
Indéfini	21 %
Hors périmètre	31 %

Elle sera réalisée, à l'avenir, sur tous les budgets et permettra de suivre, dans le temps, l'évolution de l'impact des dépenses de la collectivité sur le climat.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des agents du Grand Reims est l'un des objectifs des politiques menées en matière de ressources humaines. Différents dispositifs sont déployés en ce sens :

- Incitation à l'utilisation des modes de déplacement durables pour se rendre sur le lieu de travail (117 agents bénéficiaires du remboursement partiel de leur abonnement aux transports en commun, versement de 49 « forfaits durables ») ;
- Assouplissement des règles d'organisation du temps de travail pour faciliter l'usage des transports en commun ou diminuer le nombre de trajets domicile-travail ;
- Suivi de formation en distanciel et mise en place de formations aux enjeux environnementaux ;
- Dématérialisation de certaines procédures pour limiter la consommation de papier (exemple : remplacement des titres restaurant papier par une carte en amidon de maïs).



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

RF
Sous Préfecture de REIMS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2022
051-215104159-20221028-2022_10_02-DE